

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2025-027

Objet : Assurances - règlement sinistre véhicule Mme NIMETZ Alexia

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- le justificatif de dépense présenté par Madame NIMETZ Alexia concernant la réparation de son véhicule personnel, suite au sinistre (choc) survenu avec le véhicule Renault TRAFIC des services de la communauté de communes.

DECIDE

Article 1^{er} : de prendre en charge la réparation du véhicule de Madame NIMETZ Alexia à hauteur de 2 393.35 € dans la mesure où la responsabilité de la collectivité est engagée.

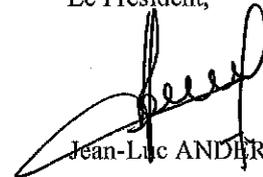
Article 2 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Etueffont, le 15 avril 2025.

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUBERT

